

DECLARATION DE TUNIS SUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Gouvernements, les Organisations bilatérales et multilatérales, les entreprises, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Universitaires participant à "**la Conférence de Solidarité Internationale pour la protection des Régions Africaines et Méditerranéennes du Changement Climatique**", tenue à Tunis, Tunisie, du 18 au 20 novembre 2007, sur l'initiative du gouvernement tunisien,

EXPRIMENT

Leur gratitude envers le gouvernement de la Tunisie pour avoir pris l'initiative d'organiser cet événement important sous le Haut Patronage **de Son Excellence le Président Zine El Abidine Ben Ali**, Président de la République Tunisienne.

SALUENT

L'initiative du Gouvernement de la Tunisie pour avoir organisé la conférence, avec l'appui des gouvernements des Pays Bas, de la France et de l'Italie, du Forum Mondial du Développement Durable, du Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD), de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement, de l'Observatoire du Sahel et du Sahara, du Plan d'Action pour la Méditerranée, de l'Agence Allemande de Coopération Technique (GTZ), de l'Organisation Mondiale de la Santé, du Centre International pour la Recherche Agricole dans les Régions Arides (ICARDA), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de nombreuses sous régions africaines et des pays africains.

CONSIDERANT QUE :

- Le Changement Climatique représente un des problèmes les plus préoccupants de la planète, vu son effet sur les ressources naturelles, sur la santé, la sécurité alimentaire, le bien-être et le développement de l'ensemble de la communauté internationale, et que les mécanismes et les moyens d'action ne peuvent être perçus qu'au niveau continental ou régional seulement;
- Les pays africains et du sud de la Méditerranée, bien qu'ils n'émettent que peu de gaz d'effet de serre, sont particulièrement vulnérables au Changement Climatique, et ont, donc, besoin d'établir des mécanismes d'adaptation, et de développer des techniques d'adaptation et d'atténuation et de développement propre;

- L'établissement et la mise en œuvre des programmes d'adaptation au Changement Climatique constituent une nécessité pressante, en particulier pour les pays africains dont le développement socio-économique dépend de la conservation de leurs ressources naturelles ;
- L'adaptation au Changement Climatique devrait être intégrée dans les politiques de développement durable (social, écologique et économique), les stratégies et les plans de développement des pays en voie de développement, en tenant compte de leurs besoins légitimes prioritaires, en vue de réaliser la croissance économique durable et de lutter contre la pauvreté (ODM) ;
- Les synergies entre l'adaptation au Changement Climatique et les efforts visant à combattre d'autres problèmes environnementaux, tels que la désertification, la dégradation des sols et de la biodiversité, devraient être optimisées afin de tirer profit des gains accomplis par ces actions ;
- L'aide aux pays les plus vulnérables en vue d'anticiper et de s'adapter aux impacts du Changement Climatique contribue à atteindre les objectifs de développement, y compris ceux convenus au niveau international lors du Sommet du Millénaire, et ceux définis par les Conventions des Nations Unies (Changements Climatiques -UNFCCC, Lutte contre la Désertification-UNCCD et Biodiversité-UNCBD).

TENANT COMPTE :

- Des besoins légitimes prioritaires des pays en voie de développement en termes d'établissement de la croissance économique durable et de lutte contre la pauvreté généralisée qui limite leur capacité d'adaptation ;
- De la pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et la région Méditerranéenne ;
- De la capacité limitée des pays Africains pour s'adapter au Changement Climatique ;
- De la longue expérience de la coopération de certains pays développés avec les pays en voie de développement partenaires, pour lutter contre la pauvreté et réduire les pertes humaines et économiques provoquées par le Changement Climatique.

SE RAPPELANT

- Que les défis croissants du Changement Climatique exigent le développement continu des connaissances scientifiques, du transfert des technologies, et le partage des expériences entre tous les pays.

DECLARENT QU'ILS :

- Déploieront tous les efforts en vue d'incorporer l'adaptation au Changement Climatique dans les stratégies de développement ;

- Tâcheront de s'assurer que les pays en voie de développement en Afrique et dans la région méditerranéenne sont capables de réduire leur vulnérabilité face au Changement Climatique, et de définir les stratégies nationales d'adaptation, et qu'ils intégreront les mesures prioritaires d'adaptation nécessaires dans leurs programmes sectoriels de développement ;
- Développeront les capacités et mobiliseront tous les moyens humains et institutionnels pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation au Changement Climatique ;
- Renforceront les capacités d'information et de sensibilisation publiques, à tous les niveaux, au sujet des effets du Changement Climatique, et assureront leur intégration dans les programmes d'adaptation et d'atténuation;
- Mettront en œuvre les programmes pour le transfert des connaissances et des expériences ainsi que les technologies appropriées aux peuples qui en ont besoin en vue d'élaborer des stratégies de développement national ;
- Renforceront l'expertise, la coopération et la solidarité pour la prévention et l'intervention contre les phénomènes climatiques extrêmes dans les pays les plus vulnérables ;
- Fourniront tous les efforts pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs afin d'atténuer les effets négatifs du Changement Climatique ;
- Œuvreront à la promotion des relations entre les pays de la région, afin de garantir aux générations futures le droit de vivre dans un environnement propice au développement ;
- Renforceront la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, tout en favorisant la circulation de l'information et les libres échanges ;
- Développeront des mécanismes de coopération plus efficaces et les soutenir afin d'améliorer l'intégration et l'adaptation des pays africains au Changement Climatique ;
- Œuvreront à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation et des plans d'action appropriés.

DEMANDENT QUE :

- La lutte contre le Changement Climatique et l'adaptation au Changement Climatique soient placées à la tête des priorités de la Communauté Internationale, des autorités nationales et de la société civile ;
- Les bailleurs de fonds, aux niveaux bilatéral et multilatéral, soutiennent les gouvernements des pays en voie de développement, particulièrement les pays les plus vulnérables, pour l'élaboration des stratégies d'atténuation et d'adaptation, et en établissant et en mettant en œuvre des projets et des plans d'action concrets ;
- Les pays développés mettent en place de nouveaux mécanismes pour concrétiser les principes de la solidarité internationale, et contribuent au financement du développement, et particulièrement dans les pays africains ;

- Les gouvernements, les organismes internationaux, les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) et les établissements de recherches s'engagent à soutenir les pays africains et méditerranéens en mettant en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, afin de parer aux effets du Changement Climatique, lutter contre la pauvreté et favoriser le développement des pays les plus vulnérables. Le financement de l'adaptation au Changement Climatique devrait être complémentaire au financement de l'ODA afin d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.
- L'ONU soit mandatée pour mettre en place des directives pour le développement et la mise en œuvre de la production du biocarburant en Afrique en tenant compte de la priorité de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le continent.
- Etant donné que les pays riches ainsi que les pays développés ont admis pendant la conférence leur rôle en tant que principaux générateurs des gaz à effet de serre provoquant ainsi le réchauffement planétaire, les participants à la conférence ont exprimé l'urgence pour que l'Afrique et les régions Méditerranéennes poursuivent le développement vert comme contribution de leur part pour aider à arrêter le Changement Climatique. Cependant, ceci dépendra du financement du coût additionnel lié à de tels développements par les pays développés riches.
- Les systèmes d'alerte précoce soient introduits et renforcés en vue de se préparer contre toutes les catastrophes naturelles en Afrique et dans les régions méditerranéennes.

SUIVI

- La déclaration devra être communiquée lors du segment de haut niveau de la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Bali-Indonésie, décembre 2007.
- Les principaux messages devraient également être communiqués pendant la prochaine Assemblée Générale de l'ONU.

ACTION IMMÉDIATE/PREMIERS PAS

Dans un effort de compenser l'empreinte Carbone de la Conférence de Solidarité Internationale pour la protection de l'Afrique et de la méditerranée du Changement Climatique, le Gouvernement tunisien, avec le soutien du PNUD et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux propose de prévoir un fonds qui permettra de neutraliser les émissions dégagées lors de l'organisation de cette conférence.